



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation de solidarité

Question écrite n° 108401

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la gestion de l'allocation de solidarité spécifique, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de simplifier les procédures de gestion en confiant aux Assedic l'ensemble des tâches liées à l'ouverture des droits et en réorientant l'action des services déconcentrés sur le contrôle global de la qualité de gestion. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108401

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11250